

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°4**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Bernard VANDYCKE, Doriane HARDY.

**Yvette DELIGNE** est désignée secrétaire de séance.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – virements de crédits**

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 3 du budget primitif détaillée ci-dessous.

Cette décision modificative concerne des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et un virement de crédit entre chapitres dans la section de fonctionnement et prend en compte les évènements suivants pour l'ajustement des crédits

- Les crédits ouverts au chapitre 67 sont insuffisants suite à la demande de remboursement du fournisseur EDF. En effet en 2023 il y a eu un doublon, deux titres ont été émis suite à la réception de deux avoirs et un chèque a également été encaissé. Il convient donc de transférer la somme de 6000 € du chapitre 65 au chapitre 67 pour ajuster les crédits et pouvoir rembourser le prestataire
- Le Centre de protection maternelle et infantile (PMI) a demandé des travaux supplémentaires afin de donner son autorisation d'ouverture. Ces travaux d'investissement n'avaient pas été indiqués lors des premières recommandations

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 septembre 2025,

**A cet effet, le maire demande au conseil municipal**

- de valider le tableau ci-dessous afin de transférer les crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

FONCTIONNEMENT :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 062-216208611-20251003-0430092025-DE

S'LO

Dépenses					Recettes				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
023	023	01	Virement à la section d'investissement	5 910,00					
60623	011	4222	Alimentation	-5 003,00					
60632	011	4222	Fournitures petits équipements	-907,00					
Montant total de la section en dépenses				0,00	Montant total de la section en recettes				0,00

## INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
21351	21	4222	Bâtiments publics	5 910,00	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	5 910,00
Montant total de la section en dépenses				5 910,00	Montant total de la section en recettes				5 910,00

<b>Total des dépenses</b>	<b>5 910,00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>5 910,00</b>
---------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

- de valider ce tableau pour transférer les crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement

DEPENSES				
Article	Chap.	Fonct.	Libellé	Montant
6558	65	213	Contribution obligatoire	- 6 000.00
673	67	020	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>0,00 €</b>

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Christian SPRIMONT

